

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 JUIN 2025

N° VILLE_2025DL071

Date de convocation : 20 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33

OBJET : LABEL VILLE ACTIVE & SPORTIVE - Renouvellement

L'an deux mille vingt cinq, le vingt six juin à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Laurence MOULIN, Eddie BREVALLE, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Dominique BABE, Claude COLIN, Christiane PUTHOD, Eric MAILLET, Michel MALTRAIT, Nathalie RENE, Yves MONTANGERAND, Christophe MALMAZET, Nathalie PUVILLAND, Vivien GATCHUESI FEGUENG, Thierry HAON, François DARTIGUES, Aurélie VILLENEUVE, Henry DUARTE, Alexandre DIOT, Benoit ERACLAS, Sandra GAUSSUIN-PISKULA, Guillaume BOUCHARLAT, Lilian MORINON, Ghislaine ARCARO, Michel COMOLI

Excusés / pouvoirs : Souade KACI (donne pouvoir à Florent RIVOIRE), Alain LEGRAS (donne pouvoir à Eddie BREVALLE), Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL (donne pouvoir à Christiane PUTHOD), Christine NONY (donne pouvoir à Laurence MOULIN), Marie THIOLAS (donne pouvoir à Henry DUARTE), Mylène ROUCHOUSE - POUGET (donne pouvoir à Yves MONTANGERAND)

Absents : Sylvie DOMER

Secrétaires de séance : Sandra GAUSSUIN-PISKULA, Henri DUARTE

Rapporteur : Yves MONTANGERAND

VU la délibération du 20 janvier 2022 n°04 de la ville de Corbas portant sur le renouvellement de la candidature de la commune pour l'obtention du Label Ville Active et Sportive,

Considérant l'obtention par la ville de Corbas de deux lauriers dans le cadre de la campagne 2022-2024 pour l'obtention du Label Ville Active et Sportive,

Considérant que ce label arrive à échéance,

Considérant la nouvelle campagne 2025 de renouvellement du Label par le conseil national des Villes Actives et sportives (CNVAS),

Pour rappel, la ville de Corbas développe une politique très volontariste dans le secteur sportif.

L'objectif du label « Ville Active & Sportive », décerné par le Conseil National des Villes Actives et Sportives (CNVAS), est de récompenser les initiatives et les actions locales, les

politiques publiques sportives cohérentes et la promotion des activités physiques sous toutes ses formes et accessibles au plus grand nombre sur le territoire communal.

Les dossiers de candidature sont formulés dans un document type et appréciés selon les critères suivants :

- la motivation et la valorisation de la candidature au label
- la présentation de la politique sportive et des publics bénéficiaires
- l'état des lieux des équipements, sites et aménagements et des événements sportifs du territoire
- les initiatives sportives innovantes de développement de la pratique

Considérant l'intérêt de promouvoir les actions municipales et associatives dans ce domaine,

Vu l'avis favorable de la commission municipale permanente du 16 juin 2025,

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **AUTORISE** le maire ou son représentant à renouveler la candidature de la ville au label « Ville Active & Sportive » pour les 3 ans à venir ;
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Les jour, mois, et an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,